



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Patrimoine mondial

44 COM

# AMENDEMENT

Point de l'Ordre du jour	8B.
Projet de décision amendé	44 COM 8B.24
Amendement soumis par la Délégation de	<b>l'Espagne, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guatemala, le Mali, la Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Ouganda</b>
Date de soumission	23. juillet 2021

## TEXTE

### Projet de décision : 44 COM 8B.24

1. Ayant examiné les documents WHC/21/44.COM/ 8B et WHC/21/44.COM/INF.8B1,
- ~~4.2.~~ *Tenant compte de la stratégie de proposition d'inscription pour le reste du bien transnational en série Frontières de l'Empire romain reconnue par la décision 41 COM 8B.50*
- ~~2.3.~~ **Inscrit Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (segment occidental), Allemagne, Autriche, Hongrie et Slovaquie**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii), (iii) et (iv)** ;
- ~~3.4.~~ Adopte la Déclaration *provisoire* de valeur universelle exceptionnelle suivante :

#### **Brève synthèse**

Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (segment occidental) s'étendaient sur près de ~~6001-000~~ km le long du Danube, suivant les délimitations nord et est des provinces romaines de Rhétie (partie orientale), Norique et le nord de la Pannonie, depuis Bad Gögging en Allemagne, à travers l'Autriche **jusqu'à Iža en et la Slovaquie jusqu'à Kölked en Hongrie.**

Depuis le 1er siècle EC et pendant plus de 400 ans, elle a constitué la frontière européenne de l'Empire romain contre ce que l'on appelait les « Barbares ».

Définies à l'origine de manière continue sous la dynastie flavienne (69-96 EC) et développées par la suite, les fortifications consistaient en une chaîne continue d'ouvrages militaires le long de la rive droite du Danube. Le système de défense reposait sur la succession de ~~six~~ forteresses légionnaires, chacune renfermant quelque 5 500 à 6 000 soldats citoyens romains. Les provinces de Rhétie et de Norique possédaient chacune une légion tandis que la Pannonie en comptait ~~deux en Pannonie supérieure et deux en Pannonie inférieure~~ quatre. Ce nombre plus élevé reflétait l'inquiétude des Romains vis-à-vis des puissantes tribus voisines : les peuples germaniques au nord et les Sarmates à l'est. Entre les forteresses légionnaires s'élevaient des forts, fortins et tours de guet reliés par une route d'accès et desservis par la flotte annonienne qui patrouillait sur le Danube sous le contrôle de Rome. Pour servir les soldats et les civils, des établissements civils de bonne taille se sont développés autour des forteresses et de quelques forts et ont contribué à diffuser la culture romaine aux confins de l'Empire.

La forme et la disposition des fortifications romaines le long du Danube reflètent la géomorphologie du fleuve ainsi que les besoins militaires, économiques et sociaux. Sur la plus grande partie de sa longueur, la frontière du Danube traverse de grandes plaines inondables séparées par de hauts massifs montagneux dirigeant le cours sinueux du fleuve dans des gorges profondes et étroites. Ces conditions naturelles se reflètent dans la taille et le positionnement des installations militaires, les gorges étant gardées par des petits postes surélevés et les plaines par des forts plus grands placés à la confluence de rivières ou à d'autres points stratégiques dominant les plaines. Bien qu'essentiellement édifié pour la défense des frontières, en temps de paix, le limes contrôlait aussi le commerce et l'accès au fleuve. ~~à l'autre rive du fleuve, pour entrer en contact à l'ouest avec les tribus germaniques et à l'est avec les Sarmates iraniens avec lesquels l'Empire romain avait conclu des traités diplomatiques.~~

Le segment occidental du limes du Danube fut abandonné au Ve EC. Au cours du Moyen Âge, de nombreuses fortifications romaines furent occupées et réutilisées et servirent de noyaux aux villages et aux villes, dont beaucoup existent encore aujourd'hui.

Les ~~175-77~~ sites constitutifs réunis, choisis parmi un bien plus grand nombre de vestiges, reflètent de manière exceptionnelle tous les éléments du système défensif complexe et équilibré du Danube, reliés par une route militaire longeant le fleuve. Ils offrent aussi une vision claire de la manière dont les stratégies militaires ont évolué avec le temps pour répondre aux menaces considérées par les Romains des migrations à grande échelle dans les dernières années de l'Empire romain, en particulier à travers les vestiges de têtes de pont ~~qui servaient à fortifier les ports fluviaux, plus de 40 et de camps temporaires sur les deux rives~~ la rive gauche du fleuve et les tours de guet très rapprochées dans ce qui est aujourd'hui la Hongrie.

Le grand nombre d'établissements civils permet une compréhension profonde et vivante de la vie des militaires et des civils, et explique comment les installations défensives sont devenues le centre des échanges commerciaux et de l'engagement dans des zones situées au-delà de la frontière, transformant profondément et durablement le paysage de cette partie de l'Europe.

**Critère (ii) :** Les forteresses légionnaires, les forts, fortins, tours de guet, infrastructure reliée et architecture civile qui constituaient le système militaire romain du segment occidental du limes du Danube étendirent les connaissances techniques en matière de construction et de gestion jusqu'aux confins de l'Empire.

Ce segment ne constituait pas une barrière infranchissable, mais contrôlait et permettait le mouvement des populations : non seulement les unités militaires, mais également les civils et les marchands. Cela entraîna de profonds changements et développements en termes de modèles d'établissement, d'architecture et

d'aménagement paysager ainsi que d'organisation spatiale dans cette partie de la frontière qui ont persisté au fil du temps. Le paysage de la frontière est donc le reflet exceptionnel d'un système militaire complexe qui s'est imposé sur des sociétés existantes dans le nord de l'Empire.

**Critère (iii) :** Les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (segment occidental) présente une manifestation exceptionnelle de la politique impériale romaine et de son ambition de dominer le monde afin d'y établir ses lois et son mode de vie à long terme. Ce segment reflète spécifiquement la manière dont l'Empire consolidait ses frontières septentrionales au moment de l'extension maximale de sa puissance.

Il fut aussi témoin de la colonisation romaine et de la diffusion de la culture romaine et de ses différentes traditions – art militaire, ingénierie, architecture, religion, gestion et politique – depuis sa capitale jusqu'aux lieux les plus éloignés de l'Empire.

Le grand nombre d'établissements humains associés aux défenses, qui contribuent à une compréhension exceptionnelle de la manière dont les soldats et leurs familles, de même que les civils, vécurent dans cette partie de l'Empire romain, avec tous les attributs de la culture romaine tels que les bains, sanctuaires et, dans les établissements les plus grands d'Aquincum et comme Carnuntum, des amphithéâtres et un palais du gouverneur, décorés de fresques et de sculptures.

**Critère (iv) :** Les matériaux et la substance des frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (segment occidental) peuvent être considérés comme des témoignages vivants de la manière dont les systèmes militaires romains furent influencés par la géographie et, sur une période de quatre siècles, se développèrent et s'adaptèrent pour répondre aux menaces changeantes qui pesaient sur l'Empire.

Les campagnes militaires sont représentées par les camps temporaires construits autour de forts existants, une tête série de têtes de ponts construites sur la rive gauche les deux rives du Danube, tours en fer à cheval et en éventail et fortins efficacement fortifiés construits pour répondre aux changements de tactiques militaires vers la fin de l'Empire romain.

Au Moyen Âge, nombre des constructions défensives devinrent le centre d'établissements ultérieurs et, grâce à leur utilisation continue jusqu'à nos jours, ont donné leur forme aux villes médiévales construites le long du Danube.

### **Intégrité**

La série de sites constitutifs du bien dans son ensemble reflète tous les éléments des fortifications qui constituèrent le système de la frontière, à savoir la chaîne continue d'installations militaires sur la rive droite du fleuve consistant en six forteresses légionnaires autour desquelles étaient disposés des forts, fortins et tours de guet à des distances variables – ainsi que l'infrastructure de transport et des établissements civils.

L'ensemble des sites représente la longue période durant laquelle le segment occidental Occidental du Danube a formé une partie de la frontière de l'Empire romain ainsi que sa principale période de construction, depuis son établissement au 1er siècle de notre ère jusqu'à sa désintégration au Ve siècle, et la complexité extraordinaire ainsi que la cohérence de ces installations frontalières.

Bien que certains sites individuels soient fragmentaires et qu'ils aient été affectés par des changements d'utilisation des terres, par des processus naturels et, dans certains cas, recouverts de constructions, les vestiges visibles et les caractéristiques archéologiques enfouies suffisent à transmettre leur contribution à la série dans son ensemble.

Les délimitations de tous les sites individuels englobent les attributs pertinents nécessaires pour soutenir leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle. Les

développements ultérieurs qui ont recouvert des parties des vestiges de la frontière sont traités comme des zones tampons verticales.

L'intégrité de certains sites est affectée par le développement d'infrastructures et de fermes éoliennes ; ces impacts doivent être traités au cas par cas et tous nouveaux impacts doivent être évités.

### **Authenticité**

Le segment occidental de la frontière du Danube reflète clairement les spécificités de cette partie de la frontière romaine grâce à la sélection des sites qui a rassemblé tous les éléments essentiels, depuis les forteresses légionnaires et leurs établissements associés jusqu'aux petits forts et camps temporaires, et la manière dont les structures répondent à la topographie.

Tous les sites constitutifs du bien ont fait l'objet de recherches approfondies. Les sources utilisées incluent la totalité des techniques de recherche archéologique (campagnes de fouilles passées et présentes, études de terrain, photographie aérienne, géophysique, etc.) ainsi que les matériels documentaires. Les sites constitutifs du bien ont la capacité de refléter leur valeur inhérente et leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle.

Le domaine dans lequel la valeur est moins bien définie est la relation des sites constitutifs du bien avec le Danube en tant que frontière et artère de transport longitudinale pour le soutien militaire, les biens et les personnes. Tous ces sites avaient à l'origine une relation dynamique avec le fleuve. Le cours du Danube ayant par endroits changé considérablement depuis l'époque romaine, certains éléments ont perdu ce lien. Par endroits, le cours d'origine n'a pas été identifié. Ce lien doit être renforcé sur la base de recherches complémentaires sur le cours originel du fleuve.

Globalement, le tissu des vestiges encore debout est en bon état de conservation. Quelques-uns des vestiges enfouis sont très fragiles et hautement vulnérables face à l'érosion due à la mise en culture continue des terres.

La reconstruction a été entreprise dans 24 éléments et, dans la plupart des cas, elle est légère et historique. Il y a cependant peu de cohérence dans l'approche de la manière dont est indiquée la différence entre le tissu original et le tissu reconstruit. La reconstruction la plus importante a eu lieu à la forteresse légionnaire de Carnuntum, où des travaux sont en cours et, bien que réversibles, sont par endroits conjecturaux. À Iža (Kelemantia), des parties du fort ont été reconstruites d'une manière qui ne se distingue pas clairement des matériaux d'origine.

Il est nécessaire d'élaborer une approche de reconstruction claire et cohérente pour tous les sites constitutifs du bien. La reconstruction conjecturale à grande échelle au-dessus d'un tissu d'origine est à bannir. Les travaux de reconstruction existants exigeant des réparations dans le cadre de programmes de conservation, il existe des opportunités d'amélioration.

La partie terrestre de certains des sites n'a pas toujours été correctement protégée. À Carnuntum, la proximité d'une grande ferme éolienne est visuellement intrusive, ~~tandis qu'à Budapest l'environnement de nombreux éléments très importants d'Aquincum Municipium et de la forteresse légionnaire sont sévèrement affectés par les infrastructures de transport.~~

### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Chacun des ~~quatre-trois~~ États parties possède son propre système juridique et des procédures administratives pour la protection du patrimoine aux niveaux national, régional et local, et dans les États fédéraux d'Allemagne et d'Autriche, il existe également des cadres réglementaires pour chaque élément au niveau fédéral (en Allemagne, les sites constitutifs du bien se situent exclusivement en Bavière). Bien que

les dispositions juridiques et la terminologie appliquée au classement et à la protection varient d'un État à l'autre, les fonctions et les effets des différentes dispositions nationales sont les mêmes : elles devraient assurer une protection à long terme appropriée des sites et de leur environnement, si les deux sont correctement définis, si les propriétaires sont coopératifs et si les mesures sont effectivement appliquées par les gouvernement locaux et régionaux.

Chaque État partie a préparé un système de gestion approprié traduit dans un plan de gestion national. Ces plans nationaux visent à garantir que les sites individuels du bien sont gérés dans un cadre coopératif global afin de respecter des critères communs d'identification, d'enregistrement, de recherche, de protection, de conservation, de gestion et de présentation selon un mode interdisciplinaire et dans un cadre durable.

Les plans seront régulièrement mis à jour. Les systèmes de gestion nationaux traitent aussi les intérêts et l'engagement des parties prenantes et l'utilisation économique durable du bien.

Au niveau international, les États parties participants ont signé une Déclaration conjointe pour la gestion et l'extension du bien. Cela définit les termes de référence pour un Comité intergouvernemental qui coordonne au niveau international la gestion et le développement de l'ensemble du bien inscrit au patrimoine mondial et oeuvre à la réalisation d'objectifs communs et pour un Groupe de gestion du limes du Danube qui rassemble les responsables de la gestion du bien et offre le principal mécanisme pour le partage des meilleures pratiques.

À un niveau supranational, les frontières de l'Empire romain – le limes du Danube (segment occidental) vise à coopérer de manière intensive avec les biens existants des Frontières de l'Empire romain afin de créer un réseau. Le Groupe de Bratislava, un organisme scientifique international consultatif pour l'ensemble des frontières, fournira aussi un réseau de soutien technique.

5. 4. Recommande que les États parties prennent en considération les points suivants :
- ~~a) achever, approuver et soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici janvier 2023 les plans de gestion pour les éléments constitutifs du bien et leur environnement en Hongrie, et s'assurer que ceux-ci intègrent le site du palais d'Aquincum dans l'environnement du bien afin de garantir sa protection et sa gestion du fait de son importance et de la manière dont il soutient la valeur universelle exceptionnelle,~~
  - b)a) établir des zones tampons pour le petit nombre d'éléments constitutifs qui n'en ont pas et les soumettre pour examen en tant que modifications mineures des limites d'ici le 1er février 2023,
  - b)b) poursuivre la recherche et la documentation en cours sur les segments romains du Danube, et encourager, lorsque cela est possible, des connexions entre les éléments constitutifs concernés et le cours d'origine du fleuve auquel ils étaient liés et, enfin, publier les résultats de ces travaux de recherche,
  - c)c) développer une approche claire et cohérente des travaux de reconstruction pour tous les éléments constitutifs du bien par rapport à des reconstructions limitées pour la consolidation, la conservation et la présentation, afin d'éviter en règle générale toute reconstruction au-dessus de matériaux d'origine, et dans le cas où cela devrait se faire, qu'elle soit justifiée de manière appropriée ; que la reconstruction ne domine aucune des éléments constitutifs ; et que les différences entre le matériel original et reconstruit soient distinguées de manière cohérente ; cette approche devra être soumise sous forme de projet à l'ICOMOS pour examen ; tous les travaux de reconstruction devront être suspendus jusqu'à ce que cette approche, acceptée par l'ICOMOS et tous les États parties, soit mise en place,

- e)d) développer une stratégie à long terme afin de permettre d'interdire le labourage dans tous les éléments constitutifs et les zones tampons,
  - f)e) renforcer la gestion coordonnée des dispositifs de prévention ou de gestion des inondations (tels que des zones de rétention d'eau) ainsi que des mesures de régulation du cours du Danube (dragage, etc.) avec les autorités responsables de l'eau et des fleuves, afin de prévenir l'inondation des éléments constitutifs et de leur environnement, et soumettre toute proposition de grands projets de protection contre les inondations, ~~y compris pour le site du palais d'Aquincum et son port~~, au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'ICOMOS, conformément au paragraphe 172 des Orientations, avant que tout travaux soit autorisé ou entrepris,
  - g)f) poursuivre le travail en cours sur le développement d'une base de données commune ainsi que d'un cadre de recherche global,
  - h)g) étudier et documenter l'ensemble complet des camps temporaires en tant que paysage archéologique,
  - i)h) entreprendre, là où cela est possible, des fouilles ciblées à Eining-Weinberg ainsi que des recherches complémentaires à l'église Saint-Pierre,
  - j)i) s'assurer que les éoliennes qui font intrusion dans le paysage de Carnuntum et qui arrivent à la fin de leur vie utile ne soient pas remplacées et introduire une réglementation afin de garantir que le paysage des autres éléments constitutifs ne soit pas compromis par de nouvelles fermes éoliennes et autres projets d'infrastructures,
  - k)j) étendre l'engagement des communautés basées sur certains sites à d'autres éléments constitutifs,
  - k)j) s'assurer que les études d'impact sur le patrimoine sont utilisées de manière systématique pour évaluer l'impact des modifications proposées qui pourraient avoir un impact sur les éléments constitutifs ou leur environnement, et veiller à ce que tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle soient soumis au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'ICOMOS, conformément au paragraphe 172 des Orientations ;
6. *Demande aux Etats parties de soumettre au Centre du patrimoine mondial, **d'ici le 1er décembre 2022**, une proposition d'inscription ajustée des Frontières de l'Empire romain - Le Limes danubien (segment occidental).*
  7. ***Demande également** aux États parties de soumettre au Centre du patrimoine mondial, **d'ici le 1er décembre 2023**, un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations susmentionnées pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 47e session.*
  8. *Demande à l'ICOMOS d'ajuster le rapport d'évaluation des Frontières de l'Empire romain - Le Limes danubien et la déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée. La déclaration de valeur universelle exceptionnelle définie devrait être cohérente avec le bien actuellement inscrit et assurera d'éventuelles extensions futures.*
  9. *Invite le Centre du patrimoine mondial à faciliter un processus d'amendement supplémentaire des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial afin d'assurer la clarification et la spécification des conditions régissant le processus de proposition d'inscription en relation avec les propositions d'inscription transnationales en série.*